



Bulletin aux sections 2010-01

27 janvier 2010

Aide aux victimes du séisme en Haïti

La nouvelle du tremblement de terre qui a dévasté Haïti a poussé à l'action le président de la Section de la Haute-Yamaska, au Québec. Régis Charron est en train d'organiser diverses activités de collecte de fonds dans sa communauté, et compte solliciter le soutien des autres sections du Québec. Les personnes qui souhaitent venir en aide aux victimes du séisme sont encouragées à faire un don à un organisme de bienfaisance reconnu, comme la Croix-Rouge ou l'Armée du Salut (nous vous mettons en garde contre les faux organismes de bienfaisance qui cherchent à profiter de l'occasion). C'est grâce au rôle mobilisateur de gens comme Régis que l'on peut amener toute la collectivité à se porter au secours des sinistrés.

Contestation judiciaire relative au surplus des caisses de retraite – L'appel sera entendu en avril

La Cour d'appel de l'Ontario a réservé les dates du 19 au 21 avril 2010 pour entendre l'appel du jugement rendu en novembre 2007 par la Cour supérieure de l'Ontario. Le jugement de 2007 a rejeté le recours contestant les dispositions du projet de loi C-78 qui ont permis au gouvernement fédéral de s'approprier le surplus de 30 milliards de dollars qui se trouvait dans les caisses de retraite des Forces canadiennes, de la fonction publique et de la GRC. Les 17 demandeurs, dont fait partie l'ANRF, représentée par la directrice exécutive et l'agent principal de recherche et de communication, se sont réunis le 20 janvier afin d'envisager différentes stratégies.

Réunions et projets de résolutions en vue du congrès de 2010

Vous trouverez en annexe un calendrier de réunions et d'échéances; la plupart sont liées au congrès de 2010. Ce calendrier accompagnait également le *Bulletin aux sections* de novembre 2009.

Veillez noter tout particulièrement les échéances suivantes :

- 12 février – dernier jour pour la présentation des projets de résolutions visant à modifier les Règlements généraux;
- 18 mars – dernier jour pour la présentation des autres projets de résolutions;
- 29 mai – l'élection des directeurs nationaux (pour la Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse) doit être menée à bien.

Les sections qui présentent des projets de résolutions sont priées de les envoyer par la poste à mon attention, c'est-à-dire à l'attention de la directrice exécutive de

l'ANRF, à l'adresse du Bureau national. Les projets de résolutions doivent porter la signature du président et du secrétaire de section. (Afin d'accélérer le traitement des résolutions, on peut les envoyer par courriel [sceacero@fsna.com], mais il faut tout de même que la version officielle, dûment signée, me parvienne par la poste avant la date limite indiquée plus haut.)

La marche à suivre en ce qui a trait aux résolutions est décrite à l'article 4 des Règlements généraux de l'ANRF, ci-joint.

Inscription au congrès de 2010

Vous trouverez ci-jointe l'information relative à l'inscription pour ceux qui désirent assister au congrès de 2010.

Comme c'est le cas depuis quelques années, il y a deux formulaires d'inscription : l'un pour les participants subventionnés par l'Association, et l'autre pour les conjoints et les observateurs. Les participants subventionnés voient leurs dépenses assumées par l'ANRF; il s'agit des personnes suivantes : les membres du Conseil national d'administration (directeurs nationaux actuels et désignés); le président de chacune des sections (ou son représentant autorisé); les agents de liaison provinciale; et les agents des services régionaux (actuels et désignés). Les dépenses des conjoints et des observateurs ne sont pas payées par l'ANRF : ces personnes doivent verser des frais d'inscription peu élevés et payer d'avance les repas qu'elles souhaitent prendre sur place, comme le dîner d'honneur. Les observateurs sont d'ordinaire des dirigeants de section qui assistent au congrès à des fins d'information et de développement des compétences. **Les membres qui ne se seront pas inscrits ne pourront probablement pas assister au congrès, le nombre de places étant limité.**

On pourra s'inscrire en ligne à compter du **15 février 2010**, en se rendant à notre site Web : **www.fsna.com**. Tous les participants sont priés de s'inscrire au plus tard le **31 mars 2010**.

L'information relative à l'inscription s'accompagne d'une liste de réunions qui sont organisées en liaison avec le congrès de 2010, ainsi que d'un programme provisoire. Quelques modifications pourront être apportées au programme dans les mois à venir, mais il est établi que le congrès de 2010 aura une durée de deux jours et demi et qu'il sera suivi en après-midi, à titre facultatif, d'une visite d'Halifax en autobus.

Candidatures aux postes de président national et de vice-présidents nationaux

En conformité avec le paragraphe 2.7 des règlements généraux actuels de l'Association, les délégués au congrès de 2010 seront appelés à élire le président national et les trois vice-présidents nationaux.

Un comité des candidatures a été formé. Il est présidé par Dennis Jackson, président national sortant; en font également partie Joe Sanderson, directeur national pour le Manitoba, et Derm Coady, directeur national pour Terre-Neuve et le Labrador. Les candidatures à l'un ou l'autre des postes doivent être présentées au moyen du formulaire en annexe et envoyées par la poste à Dennis Jackson, à l'adresse du Bureau national.

Le comité des candidatures informera les sections, deux mois avant le congrès de 2010, des candidatures reçues à cette date. Conformément au paragraphe 1.3 du règlement interne IX, on pourra néanmoins proposer des candidatures jusqu'au moment du congrès, et l'assemblée sera d'ailleurs invitée à le faire, en séance.

Élection de directeurs nationaux

Le mandat des directeurs nationaux pour le Manitoba (Joe Sanderson), pour la Colombie-Britannique et le Yukon (Julie Spencer) et pour Terre-Neuve et le Labrador (Derm Coady) arrive à échéance au congrès de 2010. Paul Cadeau, DN pour la Nouvelle-Écosse, a par ailleurs annoncé qu'il cessera ses fonctions au moment du congrès. Il faut donc lancer, dans chacune des quatre provinces, un processus de mise en candidature en vue de l'élection d'un directeur national, qui doit avoir lieu au plus tard le 29 mai.

La marche à suivre pour l'élection des dirigeants nationaux, des directeurs nationaux, des agents des services régionaux et des présidents de section doit être conforme aux règlements généraux en vigueur (version de 2009). L'alinéa 2.7.4 (plus particulièrement les sous-alinéas 2.7.4.1, 2.7.4.2 et 2.7.4.3) et le second article du règlement interne IX expliquent le processus se rapportant à l'élection des directeurs nationaux.

Les personnes qui envisagent de présenter leur candidature à un poste du Conseil national d'administration sont priées de consulter le calendrier de réunions, en ligne, pour vérifier si elles seront en mesure d'assister aux prochaines réunions.

On peut s'adresser à moi pour toute question concernant la marche à suivre (sceacero@fsna.com).

Réunions du CNA en décembre 2009 et en janvier 2010

Le CNA a tenu le 10 décembre sa dernière réunion de l'exercice 2009. Celle-ci a été précédée de deux journées de formation sur la gouvernance et sur divers aspects des fonctions du conseil. À l'ordre du jour figurait principalement l'examen du projet de règlements généraux (2010) sur lequel l'assemblée du congrès de 2010 sera appelée à se prononcer ainsi que d'autres questions d'intérêt national.

Le CNA s'est réuni à nouveau les 10 et 11 janvier 2010 afin de poursuivre son travail sur le processus de gouvernance adopté en 2007. En étroite collaboration

avec un facilitateur, il s'emploie à élaborer, en matière de gouvernance, des politiques qui lui permettront de mieux gérer ses affaires et de donner des lignes de conduite à la directrice exécutive.

Actions de persuasion

Veillez trouver ci-joint le compte rendu des démarches entreprises en décembre.

L'ancien directeur exécutif... a quitté le Bureau national

Comme il a été annoncé, l'ancien directeur exécutif, Francis Bowkett, a quitté officiellement le Bureau national en date du 15 janvier. Francis a contribué sans relâche à faire de l'ANRF l'une des associations les plus réputées, et ce non seulement à titre de membre du personnel du Bureau national, mais aussi en qualité de bénévole. Après avoir adhéré à l'Association en 1996, il a été président fondateur de la Section de York et a été élu directeur régional pour le Centre et le Nord de l'Ontario; il occupait le poste de premier vice-président national lorsqu'il a démissionné pour assumer les fonctions de directeur exécutif, en 2007. L'Association lui est vivement reconnaissante du rôle qu'il a joué dans la conception et la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance, en 2007; pour ma part, je veux lui exprimer toute ma gratitude pour les conseils judicieux qu'il m'a donnés depuis mon arrivée, l'automne dernier.

Système de gestion de l'effectif par Internet, version III

On travaille toujours à l'élaboration et à la mise à l'essai du Système de gestion de l'effectif par Internet, version III (SGEI-3). Cette version améliorée du SGEI devrait être prête à installer dans les sections et au Bureau national vers le milieu ou la fin de février 2010. Nous attirons votre attention sur les caractéristiques suivantes :

- Nouveau logo et nouvelle palette de couleurs de l'Association;
- Conception améliorée des boutons pour les applications;
- Conception améliorée de la fenêtre de lien vers le dossier du conjoint;
- Pas de changements inutiles en ce qui a trait à la navigation;
- Les noms d'utilisateur restent les mêmes;
- L'adresse de la page de connexion au SGEI ne changera pas.

La mise à niveau aura peu d'effet sur l'exécution des tâches courantes dans les sections; il faut cependant s'attendre à ce que le système connaisse un temps d'arrêt au moment de l'installation. On communiquera aux utilisateurs, dès qu'elles seront fixées, les dates précises auxquelles se produiront les interruptions de service et la mise en place de la nouvelle version. Prière d'adresser toute question, observation ou préoccupation concernant le SGEI-3 à Kevin Armstrong (613 745-2559 ou karmstrong@fsna.com).

Enquête menée auprès d'anciens adhérents

L'automne dernier, un questionnaire d'une page a été envoyé par la poste à 3122 personnes dont les noms se trouvaient dans notre base de données, mais dont l'adhésion à l'ANRF avait été annulée en 2007, 2008 ou 2009; nous voulions savoir pourquoi elles n'avaient pas renouvelé leur adhésion. Au 15 janvier, 535 questionnaires nous avaient été renvoyés (ce qui représente un taux de réponse de 17,1 %), et 248 anciens membres faisaient à nouveau partie de l'Association (soit 7,9 % des personnes visées).

La majorité des répondants ont exprimé très peu d'insatisfaction à l'endroit de l'ANRF en général; l'enquête a montré qu'ils n'avaient pas renouvelé leur adhésion pour les raisons suivantes :

- Ils avaient oublié (26,9 %);
- Ils n'étaient plus en mesure de tirer parti des programmes d'affinité (15,3 %);
- Ils étaient décédés (12,6 %);
- Ils ne voyaient pas l'intérêt d'appartenir à une section (8,4 %);
- Ils trouvaient la cotisation annuelle trop élevée (7,9 %).

Tenez à jour votre stock de formulaires d'adhésion

De temps à autre, le Bureau national reçoit par la poste des formulaires de demande d'adhésion, dûment remplis, où figurent encore les anciens taux de cotisation; ces formulaires sont accompagnés d'un chèque correspondant à ces montants qui ne sont plus en vigueur. De fait, les cotisations pour l'exercice 2010 sont les mêmes qu'en 2009 : elles se chiffrent à 34,20 \$ pour une adhésion individuelle, à 44,40 \$ pour une adhésion familiale et à 15,00 \$ pour une adhésion à titre de membre associé. Nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents, mais pas en leur envoyant une facture pour quelques dollars manquants. Nous vous prions donc de vérifier votre stock de formulaires d'adhésion; ces documents devraient ressembler à l'exemple ci-contre.



Veillez vous débarrasser de toute ancienne version que vous auriez encore en votre possession. Vous pouvez commander sans frais de nouveaux formulaires (107A) au moyen du « bon de commande de l'ANRF », que vous trouverez en ligne.

Formulaires administratifs de l'ANRF

Nous rappelons aux sections qu'elles peuvent se procurer les formulaires administratifs dans notre site Web, à l'adresse suivante :

<http://www.fsna.com/pdf/forms/forms.pdf>

Mise à jour de la liste des agents des prestations de santé

Comme à l'ordinaire, la liste des agents des prestations de santé paraîtra dans le numéro d'EN GARDE pour le trimestre du printemps. À cette fin, le Bureau national, par l'intermédiaire de l'agent principal de recherche et de communication, a envoyé à toutes les sections un courriel leur demandant d'examiner la liste actuelle, en annexe au message, et d'y apporter des corrections s'il y a lieu. Les présidents de section sont priés de faire en sorte que tous les changements nécessaires soient communiqués à Bernard Dussault (dussault@fsna.com).

Échéances pour le numéro du printemps 2010 d'EN GARDE

Action Pour le numéro du printemps 2010, les rapports de section et l'information s'y rapportant doivent arriver au Bureau national au plus tard aux dates suivantes :


le vendredi 5 février	Modifications touchant la base de données sur l'effectif
le vendredi 12 février	Rapports de section

La livraison devrait s'effectuer entre le 15 et le 26 mars 2010.

Les rapports doivent être envoyés à Françoise Gauthier par courrier électronique (**gauthier@fsna.com**) en indiquant le code de la section (p. ex. BC 01) sur la ligne réservée à l'objet du message (« subject »).

Si, dans les deux jours ouvrables suivant votre transmission, vous n'avez pas reçu un accusé de réception, veuillez l'appeler ou lui transmettre un nouveau courriel.

La directrice exécutive



Sylvia Ceacero, MBA, MA

Pièces jointes :

Calendrier de réunions et d'échéances liées au congrès de 2010

Traitement des projets de résolutions (extraits des Règlements généraux et du règlement interne VII)

Information relative à l'inscription au congrès de 2010 (une version papier par section)

Formulaire de présentation de candidature au poste de président national ou de vice-président national

Compte rendu des démarches entreprises en décembre

Calendrier des réunions 2010 et des dates limites connexes

- 12 février¹ : Date limite de réception au Bureau national des projets de résolutions concernant les règlements pour le Congrès de 2010²
- 18 mars¹ : Date limite de réception au Bureau national de tous les « autres » projets de résolutions pour le Congrès de 2010
- 23-25 mars : Réunions du Conseil national d'administration (CNA) (du mardi au jeudi)
- 23 et 24 mars – réunion du CNA
 - 25 mars – Réunions des comités
- 9 avril¹ : Date limite d'envoi des résolutions par le Bureau national aux délégués du congrès
- 15 avril¹ : Date limite de réception des résolutions pour les délégués du congrès (Parag. 5.1 du Règlement VII)
- 29 mai³ : Date limite pour l'élection du directeur national (Colombie-Britannique/Yukon, Manitoba et Terre-Neuve-et- Labrador)
- 14-18 juin¹ : Congrès de 2010 et réunions connexes à Halifax (du lundi au vendredi)
- 14 juin – CNA, ALP (à déterminer), ASR et le Comité de coordination des sections
 - 15-17 juin – Congrès de 2010
 - 18 juin – CNA, autres comités et ALP (à déterminer),
- 8-10 septembre : Réunions du CNA (du mercredi au vendredi)
- Séminaire/atelier du CNA (demi-journée ou journée entière)
 - Réunion du CNA (journée entière ou demi-journée)
 - Réunions d'une demi-journée pour les comités
- 7-9 décembre : Réunions du CNA (du mardi au jeudi)
- Séminaire/atelier du Conseil (demi-journée ou journée entière)
 - Réunion du CNA (journée entière ou demi-journée)
 - Réunions d'une demi-journée pour les comités

Note 1 : Ces dates ont été choisies conformément aux règlements de l'ANRF et elles sont maintenant « fermes », un contrat ayant signé avec un hôtel pour les chambres et les salles de réunion pour le Congrès de 2010.

Note 2 : Cette date tient compte du fait que le lundi 15 février est un jour férié en Ontario.

Note 3 : Cette date n'est pas précisée dans les règlements, mais elle a été choisie afin de permettre la tenue des réunions régionales jusqu'à la fin de mai.

Extrait des Règlements de 2009

Article 4: Résolutions

- 4.1 Les projets de résolutions qui sont soumis au congrès annuel peuvent émaner du conseil, d'une région ou d'une section.
- 4.2 Les projets de résolutions émanant d'une section doivent être approuvés par la section à une assemblée générale ou à une réunion, organisée selon les règles, du comité de gestion ou du conseil d'administration de la section, et doivent recevoir la signature du président et du secrétaire de la section.
- 4.3 Les projets de résolutions émanant d'une région doivent être approuvés à une conférence régionale et recevoir la signature de l'agent des services régionaux ou, en son absence, du directeur national pour la région et du président d'au moins une section de la région.
- 4.4 Les projets de résolutions émanant du conseil doivent être approuvés à une réunion du conseil et être traités en conformité avec les Règlements internes.
- 4.5 L'auteur d'un projet de résolution s'assure:
 - 4.5.1 que le projet de résolution ne fait pas double emploi avec une résolution permanente;
 - 4.5.2 que ce qui est proposé:
 - 4.5.2.1 est facilitant plutôt que contraignant;
 - 4.5.2.2 est conforme à l'objet de l'Association;
 - 4.5.2.3 est réalisable, compte tenu de ses incidences sur les ressources humaines et financières de l'Association;
 - 4.5.3 que le projet de résolution est rédigé avec clarté et concision, et qu'il expose aussi brièvement et précisément que possible ce que l'on souhaite accomplir.

Le projet de résolution doit être présenté au Comité de la gouvernance et des candidatures (CGC), qui le reçoit au nom du conseil; il est ensuite traité en conformité avec le règlement interne VII.

RÈGLEMENT INTERNE VII TRAITEMENT DES RÉOLUTIONS ET DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

Modifié le 10 décembre 2009

Les Règlements généraux de l'ANRF prévoient ce qui suit :

Paragraphe 4.6 : « Le projet de résolution doit être présenté au Comité de la gouvernance et des candidatures (CGC), qui le reçoit au nom du conseil; il est ensuite traité en conformité avec le règlement interne VII. »

Sous-alinéa 3.2.3.2 : « Le Comité de la gouvernance et des candidatures [...] examine l'ensemble des politiques, des résolutions permanentes et des projets de résolutions, évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques [...] »

Article 9 : « Les propositions visant à modifier les Règlements généraux ou les lettres patentes doivent être présentées au conseil au moins quatre (4) mois avant le congrès annuel ou l'assemblée extraordinaire où elles doivent être examinées. »

« Le directeur exécutif avise, deux (2) mois à l'avance, l'ensemble des participants [officiels] au congrès annuel ou à l'assemblée extraordinaire des modifications que l'on propose d'apporter aux Règlements généraux ou aux lettres patentes. »

Aide

Pour mener à bien la rédaction des projets de résolutions qu'elles entendent soumettre à l'assemblée du congrès, les sections et les régions sont encouragées à demander l'aide et les conseils du Bureau national de l'ANRF.

Marche à suivre

1. À la réception de tout projet de résolution présenté par une section ou une région, le directeur exécutif :
 - a. Accuse réception du document, au nom du CGC, auprès de la section ou de la région qui soumet le projet;
 - b. Met en chantier l'examen du projet par le Bureau national.

2. Le directeur exécutif :
 - a. Présente l'ensemble des projets de résolutions, accompagnés le cas échéant de l'analyse du Bureau national, au CGC, qui fera l'examen de ces documents, formulera ses observations et verra s'il y a lieu de proposer des modifications ou, à titre exceptionnel, de recommander d'appuyer ou de ne pas appuyer tel projet en particulier;
 - b. Fait parvenir à l'auteur de chaque projet de résolution une copie de l'analyse effectuée par le personnel.

3. Une fois reçues les observations du CGC :
 - a. Le directeur exécutif fournit au conseil une copie de l'analyse effectuée par le personnel et de toute recommandation, adoptée par le CGC, préconisant soit de modifier un projet de résolution, soit de l'appuyer ou de ne pas l'appuyer;
 - b. Le directeur exécutif fait parvenir à l'auteur du projet de résolution une copie de la recommandation du CGC;
 - c. Le conseil, à sa réunion suivante, passe en revue l'ensemble des projets de résolutions et examine toutes les recommandations du CGC préconisant soit de modifier certains projets, soit de les appuyer ou de ne pas les appuyer. Le conseil peut aussi décider de faire savoir qu'il accorde ou qu'il refuse son appui à tout projet de résolution. Le directeur exécutif fait parvenir à l'auteur du projet une copie de la recommandation du CNA.
4. Dans l'envoi par lequel il porte l'ensemble des projets de résolutions à la connaissance des participants officiels, le directeur exécutif inclut le texte de chaque projet tel qu'il a été présenté (ou modifié) par la section, les modifications recommandées par le conseil ainsi que la décision que le conseil a prise, le cas échéant, soit d'appuyer ou de ne pas appuyer un projet de résolution particulier, les recommandations du CGC et l'analyse effectuée par le personnel.

Échéances

1. Les sections ou les régions qui présentent des projets de résolutions visant à modifier les Règlements généraux ou les lettres patentes doivent faire parvenir ces projets au directeur exécutif au moins quatre (4) mois avant le congrès annuel où ils doivent être examinés.
2. Les sections ou les régions qui présentent des projets de résolutions ne visant pas à modifier les Règlements généraux ni les lettres patentes doivent faire parvenir ces projets au directeur exécutif au moins trois (3) mois avant le congrès annuel où ils doivent être examinés.
3. Deux mois à l'avance, le directeur exécutif porte l'ensemble des projets de résolutions à la connaissance de tous les participants officiels.

Congrès de 2010
Halifax, 15-17 juin 2010



Congrès 2010 de l'ANRF

Conseil national d'administration

Formulaire de mise en candidature

Proposant

Je _____, domicilié au _____,
en lettres moulées adresse

propose _____, domicilié au _____,
en lettres moulées adresse

comme candidat à la (cochez une case) présidence nationale vice-présidence nationale

Dans le cas d'une vice-présidence, veuillez indiquer laquelle 1^{re} v.-p. 2^e v.-p. 3^e v.-p.

signature

date (jj/mm/aa)

Le président de section **ou** le délégué au congrès identifié ci-dessous endosse cette candidature :

nom (en lettres moulées)

signature

date (jj/mm/aa)

Candidat

Je, _____ de la section _____,

accepte de briguer les suffrages à la (cochez une case)

présidence nationale vice-présidence nationale

Dans le cas d'une vice-présidence, veuillez indiquer laquelle 1^{re} v.-p. 2^e v.-p. 3^e v.-p.

Je déclare être un membre en règle de l'ANRF et que, dans l'éventualité de mon élection, j'assumerai consciencieusement les responsabilités liées au poste.

signature

date (jj/mm/aa)

Veuillez expédier ce formulaire rempli à :
Dennis Jackson
Président, Comité des candidatures
att. Adjointe administrative
Document personnel et confidentiel
Bureau national de l'ANRF
1052, boul. St-Laurent
Ottawa ON K1K 3B4

L'activité de l'ANRF à travers le Canada – Décembre 2009

Glossaire des acronymes

ALP = Agents de liaison provinciale

ASR = Agents de services régionaux

CNA = Conseil national d'administration

DE = Directrice exécutive

DN = Directeur national

FP = fonction publique

RP = Résolution permanente

RSDP = Régime de services dentaires pour les pensionnés

RSSFP = Régime de soins de santé de la fonction publique

SLD = Soins de longue durée

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
1 ^{er} déc.	Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques; programme national de soins à domicile <i>(lien avec la RP30 et la RP53).</i>	Réunion.	Santé Canada : dir. adj., Direction générale de la politique stratégique; cons. en politiques; adj. spéc. – Politiques.	Président national; DE; agente de recherche en santé; ag. de recherche, RSSFP; conseiller spécial.	
1 ^{er} déc.	Mariage après la retraite; projet de loi C-201; services administratifs à l'intention des participants au régime de retraite <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Dir. gén., Agriculture Canada, au nom du président du Comité consultatif sur la pension de la fonction publique.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; conseiller spécial.	
1 ^{er} déc.	Mariage après la retraite; projet de loi C-201; renégociation du RSSFP <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Conseil national mixte : secrétaire général et gestionnaire aux opérations.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; conseiller spécial.	

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
1 ^{er} déc.	Mariage après la retraite; projet de loi C-201; renégociation du RSSFP <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) : président; deux vice-prés.; conseiller en pension et avantages sociaux.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; agent principal de recherche et de communication; conseiller spécial.	On s'est mis d'accord pour travailler en collaboration en ce qui concerne la renégociation du RSSFP.
2 déc.	Mariage après la retraite; indexation immédiate des pensions de la GRC; PAAC; projet de loi C-201; services administratifs à l'intention des participants au régime de retraite <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Association des anciens de la GRC : président national; directeur exécutif; membre du conseil; directeur de la région d'Ottawa.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; agent principal de recherche et de communication; conseiller spécial.	On s'est mis d'accord pour se rencontrer plus fréquemment et pour chercher à obtenir une réunion conjointe avec des représentants de la Légion royale canadienne, afin de discuter de questions d'intérêt commun.

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
2 déc.	Mariage après la retraite; rémunération des membres de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public; projet de loi C-201; services administratifs à l'intention des participants au régime de retraite; période de transition relative au contrat du RSSFP <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Secteur des pensions et avantages sociaux du Conseil du Trésor : sous-ministre délégué; directeur exécutif, Politiques et programmes en matière d'assurance collective; directeur exécutif, Politiques et programmes sur les pensions; directeur principal, Législation, pouvoirs et gestion des litiges.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; conseiller spécial.	
3 déc.	Mariage après la retraite; projet de loi C-201; renégociation du RSSFP <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Guilde de la marine marchande du Canada (GMMC) : président national et secrétaire-trésorier national.	Président national; DE; conseiller spécial.	Il est entendu que l'ANRF fournira à la GMMC des documents de recrutement en prévision de l'envoi postal que la Guilde fera à ses membres au printemps de 2010.

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
3 déc.	Mariage après la retraite; indexation immédiate des pensions des FC; projet de loi C-201; services administratifs à l'intention des participants au régime de retraite (<i>lien avec la RP4</i>).	Réunion.	Président du Comité consultatif des FC sur les régimes de retraite : chef du personnel militaire.	Président national.	
4 déc.	Mariage après la retraite; indexation immédiate des pensions de la GRC; Programme pour l'autonomie des anciens combattants; projet de loi C-201; services administratifs à l'intention des participants au régime de retraite; coordination des prestations ILD.	Réunion.	Sous-commissaire de la GRC et président du Comité consultatif des pensions de retraite de la GRC; directeur des Normes et des Services nationaux.	Président national; DE; agent principal de recherche et de communication; conseiller spécial.	

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
7 déc.	Mariage après la retraite; projet de loi C-201; renégociation du RSSFP; période de transition relative au contrat du RSSFP <i>(lien avec la RP4).</i>	Réunion.	Alliance de la Fonction publique du Canada : président national; adj. admin. du président national; directrice, Division de la négociation collective; dir., Programme d'adhésion.	Président national; DE; ag. de recherche, RSSFP; conseiller spécial.	On s'est mis d'accord pour travailler en collaboration en ce qui concerne la renégociation du RSSFP.
10 déc.	Investissements de retraite.	Réunion.	Membres des trois comités consultatifs des pensions (FP, FC et GRC).	Agent principal de recherche et de communication.	
15 déc.	Programme national d'assurance-médicaments; indemnité aux aidants naturels; normes en matière de soins palliatifs; soins prolongés; santé bucco-dentaire des aînés.	Réunion.	Ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse.	ALP de la Nouvelle-Écosse, en qualité de membre du « groupe des neuf ».	La ministre de la Santé rencontrera de nouveau le « groupe des neuf » en février 2010.
17 déc.	Pensions (restriction liée à la date du mariage) <i>(lien avec la RP4).</i>	Conférence téléphonique.	Survivor Pensions Advocacy Committee (comité de revendication des pensions de survivant) : prés. et quatre membres.	DE; agent principal de recherche et de communication.	

